

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE**

DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE

**DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 Octobre 2022

Commune de  
**PAULHAN**

N° 2022/10/03

Date de la convocation	10/10/2022
	<b><u>Votes</u> : 24</b>
Présents : 20	Pour : 24
Absents : 03	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt deux, le dix-sept Octobre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, BIROUSTE Pascal, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, ROIG José, HEREDIA Fabienne.

Etaient Absents : MM. GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mr GAUBERT Guy à Mr BONSIGNORI Vincent  
- Mr GUERIN Grégory à Mr VALERO Claude  
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique  
- Mme DJUROVIC Aleksandra à Mme HEREDIA Fabienne

**Objet** : Adoption d'une convention de partenariat pour l'accueil et l'organisation de spectacles avec la Communauté de Communes du Clermontais « le théâtre le Sillon »

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20221017-2022-10-03-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2022  
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Monsieur le Maire rappelle que depuis des années, le théâtre le Sillon organise plusieurs spectacles en partenariat avec la commune sur son espace public, mais aussi dans les locaux communaux afin de venir au plus près du public.

Afin de reconduire et renforcer ce partenariat, il convient de conclure une convention de partenariat pour l'accueil et l'organisation de spectacles avec le théâtre le Sillon.

Monsieur le Maire propose donc de se prononcer sur le projet de convention qui fixe les modalités d'organisation et de déroulement des différents spectacles présentés par le théâtre le Sillon.

Ces spectacles se dérouleront sur la commune d'octobre 2022 à mars 2023 :

- Les 21 et 22 octobre 2022
- Le 3 février 2023
- Les 16 et 17 mars 2023

Où l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'adopter la convention de partenariat pour l'accueil et l'organisation de spectacles avec le théâtre le Sillon,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la présente convention et à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20221017-2022-10-03-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2022  
Date de réception préfecture : 19/10/2022